

# EXPO-VENTE - 26/05/2019

# JE M'INFORME >

**PUBLIC** 

L'exposition-vente est ouverte aux artistes peintres et sculpteurs, amateurs ou professionnels. Les artistes pourront exposer et vendre les peintures et sculptures de leur choix, quels qu'en soient le thème, la facture ou la dimension. L'artiste doit assurer la tenue du stand.

**RÉGLEMENTATION** 

Les artistes inscrits prennent acte de leurs éventuelles obligations fiscales et sociales, notamment auprès de la Maison des Artistes (http://www.secu-artistes-auteurs.fr).

#### 2. JE M'INSCRIS 🔽

**PRÉINSCRIPTION** 

Renvoi du bulletin par e-mail ou courrier postal jusqu'au lundi 20 mai 2019, accompagné du paiement. La préinscription permet de bénéficier d'un tarif préférentiel.

**OU INSCRIPTION** 

Un responsable de l'Office de Tourisme fera le tour des stands au cours de la journée pour vérifier ou **SUR PLACE** prendre les inscriptions.



NOUVEAU EN 2019		Jusqu'au Lundi 20 mai 2019•▼	À partir du Mardi 21 mai 2019 ▼
Inscription EXPO-VENTE uniquement	•	15 €	20 €
Inscription CONCOURS + EXPO-VENTE	٠	25 €	30 €

\* Cachet de la Poste faisant foi (ou horaire de réception du courriel)

Paiement en chèque ou espèces. Chèque à l'ordre du Trésor Public. Les paiements seront encaissés la semaine suivant le festival.

## 3. JE M'EQUIPE >

MATÉRIEL

Aucun matériel (tables, grilles...) ne sera fourni par l'organisateur. Les artistes sont tenus de prévoir le matériel dont ils ont besoin pour leur exposition.

L'organisateur ne pourra pas fournir d'électricité sur les stands.

## 4. SUR PLACE LE DIMANCHE 26 MAI 🗸

**INSTALLATION** 

L'installation des exposants devra avoir lieu entre 8h et 13h.

Les véhicules devront être retirés du périmètre d'expo-vente avant 10h.

Un périmètre d'exposition (carte au dos) sera affiché à l'Office de Tourisme. Les artistes s'installent où ils le souhaitent dans ce périmètre (Attention : les Halles seront occupées par les exposants du Marché d'art durant 2 jours et ne feront donc pas partie du périmètre de l'expo-vente. Il n'y a pas de taille d'emplacement prédéfini. L'installation se fait librement. Les sculpteurs doivent obligatoirement s'installer dans le quartier saint Antoine.

PÉRIMÈTRE

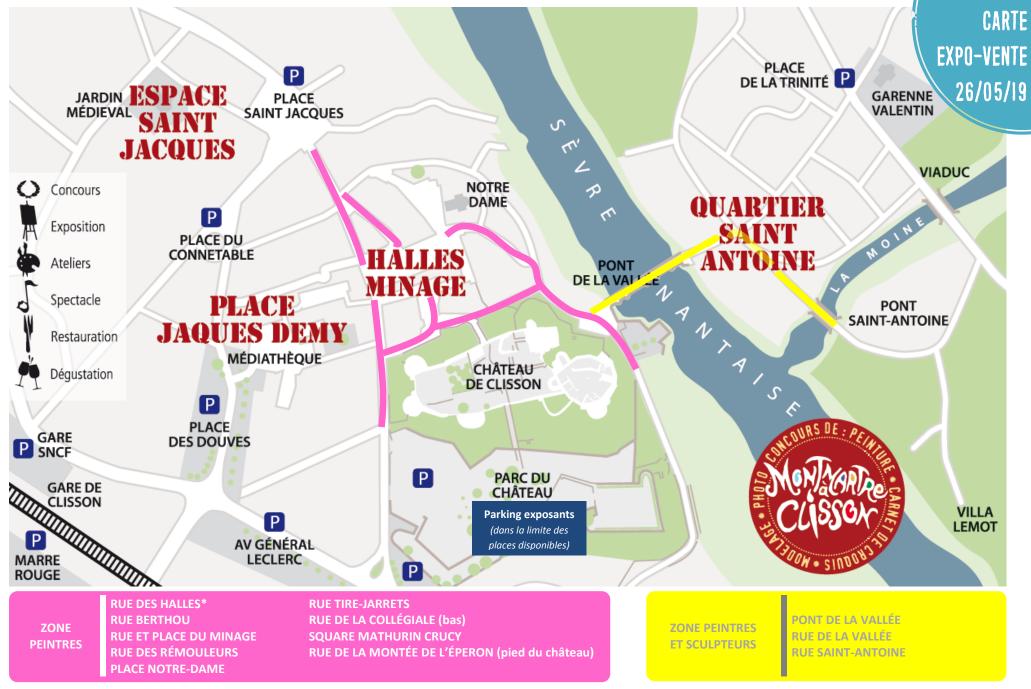
Les artistes ne pourront pas s'installer devant les vitrines de commerces ouverts ou lorsqu'une affichette le

Une partie du parking du château sera à disposition des exposants pour la journée du dimanche, sur présentation du justificatif d'inscription.

#### INFOS EN PLUS:

Des photos et vidéos vont être réalisées pendant la manifestation. Les artistes acceptent de céder leurs droits à l'image aux auteurs et à l'Office de Tourisme. L'inscription au concours vaut acceptation du présent règlement.





<sup>\*</sup> Les Halles seront occupées par le marché d'art durant 2 jours. L'expo-vente se déroulera donc en dehors de cet espace.

